Comment aider au développement du réseau SCANI ?

Vous résidez ou travaillez dans une zone non couverte par SCANI et vous voudriez que ça change ? Contrairement aux fournisseurs d'accès commerciaux ou il suffit de passer un coup de fil, tout semble bien compliqué chez SCANI et vous avez peur de ne pas y arriver ? Pas de panique, ce guide va vous expliquer comment aborder les choses et y aller doucement mais sûrement !

Pour commencer : patience

Il faut généralement compter 1 à 6 mois pour que ça fonctionne. La patience et la ténacité sont les deux clés du succès.

A chaque étape, des membres actifs de SCANI répondront à vos interrogations par email et vous pouvez toujours venir nous retrouver au Groupe Géographique à Joigny, il y a une permanence tous les mardis, ou bien lors de réunions ou même pendant que nous déployons le réseau. Cliquez ici pour en savoir plus.

En bref, vous n'êtes pas livrés à vous-mêmes, mais il va falloir travailler un peu. Commençons :

Avant tout

Si on peut y arriver seul, c'est plus facile à plusieurs. Commencez donc par monter une petite équipe. Des amis avec qui vous vous entendez déjà, une association de quartier, d'autres personnes intéressées par SCANI, rassemblez-vous et documentez-vous tous ensemble !

Étape 1 : Trouver un endroit où internet marche bien

Le réseau de SCANI repose sur des "sorties" multiples vers internet qui sont situées dans des zones bien desservies. Lorsqu'on veut couvrir une nouvelle zone, il y a deux possibilités :

- On dispose déjà d'un morceau de réseau pas trop loin qu'il suffit d'étendre. Dans ce cas des actifs de SCANI vous indiqueront directement les éléments de l'étape 2 et il suffira de passer directement à l'étape 3
- Il n'y a rien de très proche et il faudra donc construire de toutes pièces un morceau de réseau en attendant qu'il grossisse pour rejoindre le reste

Ça a l'air compliqué comme ça, mais c'est assez simple. Il suffit de se rendre sur le site de l'ARCEP qui traque les qualités de connexion et de repérer les qui tirent sur le vert clair et le jaune et qui sont les proches de chez vous. Ce sont ces endroits ou on peut obtenir de bonnes connexion pour ensuite les amener jusqu'à chez vous.

Il est fort possible qu'un actif de SCANI vous ait envoyé lire cette page en vous indiquant des endroits ou la coopérative dispose déjà de relais. Dans ce cas, vous pouvez sauter cette étape.

Étape 2 : Imaginer comment le réseau peut être construit

Rassurez-vous, rien de technique là dedans. Cette étape est la plus importante et nécessite quelque chose que vous seul possédez : une bonne connaissance du pays autour de chez vous.

C'est probablement l'occasion de plusieurs promenades à pied et en voiture. Le but est de trouver comment aller de chez vous au(x) point(x) que nous vous avons indiqué sur le réseau préexistant de SCANI ou bien à la tache orange la plus proche sur la carte France THD.

Pour pimenter la chose, il n'est bien entendu pas question d'y aller par la route ou de couper à travers champs : il faut pouvoir y aller "à vue". En d'autres mots, dans l'idéal, il faut voir, depuis votre toit, le toit d'un bâtiment dans la zone où internet marche bien. Il existe tout un tas d'outils topographiques qui permettent d'aider à cette étape, mais rien ne remplace la vérification sur site. Une paire de jumelles peuvent grandement aider !

Ça, ce sont les conditions idéales, mais bien souvent, la vue directe est impossible (colline, forêt, zone encaissée ...) mais le réseau peut "rebondir" de relais en relais : si vous habitez un hameau au fond d'une cuvette, que le village où internet fonctionne bien est de l'autre côté de la colline et qu'il se trouve qu'il y a une ferme en haut de cette colline qui voit à la fois votre hameau et le village, vous avez gagné.

Le réseau peut rebondir plusieurs fois, mais il faut garder à l'esprit que moins il y a de rebonds, meilleures seront les conditions de connexion.

Tout endroit où on peut trouver de l'électricité en permanence et accrocher quelque chose peut faire office de relais : maison, église, mairie, château d'eau, lampadaire, pylône, ferme...

Les points les plus hauts sont évidemment à privilégier. Le matériel que la coopérative utilise peut porter jusqu'à une vingtaine de kilomètres, de sorte que le trajet le plus court en distance n'est pas forcément le plus pertinent. Il vaut toujours mieux un lien un peu plus long mais avec une belle vue dégagée qu'un lien court qui va friser (voir carrément taper) des arbres.

Pour en savoir plus sur les études topographiques, une documentation plus complète est disponible ici.

Étape 3 : Trouver des camarades de jeu

Sauf cas particulièrement faciles que nous vous signalerons si vous prenez contact, l'extension du réseau de SCANI a un coût qui ne peut être pris en charge que si on arrive à obtenir au moins 3 ou 4 adhérents par relais déployé.

C'est donc le bon moment pour aller sonder votre voisinage. Si vous cherchez un meilleur accès à internet, vous n'êtes probablement pas seuls au monde dans votre secteur !

Des membres actifs peuvent vous accompagner si vous souhaitez organiser une réunion locale d'information.

Mais peut être avez-vous déjà rassemblée une équipe motivée avec un nombre suffisant de personnes.

Étape 4 : Aller convaincre

Vous avez imaginé les endroits où il faudrait implanter des relais et/ou la sortie vers internet et vous avez rassemblé autour de vous quelques personnes intéressées ? Il va maintenant falloir aller parler aux propriétaires des endroits que vous avez imaginés comme pouvant abriter un relais lors de la phase 2.

Il peut s'agir de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Dans tous les cas, il n'y a aucun coût financier pour eux, l'implantation du relais est régie par une convention et est effectuée selon les directives du propriétaire (positionnement des équipements, couleur, taille maximale...). Ces implantations peuvent aussi être l'occasion de proposer une connexion à internet aux propriétaires du site qui auront, du fait du relais, un petit avantage : ils ne paieront pas de frais de mise en service.

Vous ne serez pas seul à cette étape : des membres actifs de la coopérative peuvent vous accompagner pour expliquer le concept et répondre aux questions posées.

Étape 5 : Y aller

Une fois que tout ça est bordé, qu'on a une bonne idée d'où il est possible de s'installer et de ce qui doit être relié, la machine technique se met en route :

- Des membres actifs viendront faire (ou vous expliquer comment faire si vous le souhaitez) quelques tests pour vérifier la viabilité des implantations prévues
- Des conventions seront éditées pour les points abritant des relais pour ceux qui le souhaitent
- L'installation effective suivra rapidement

Vous êtes parés ? Contactez-nous et lancez-vous ! Par la suite, les personnes qui se sont impliquées dans la création d'un nouveau secteur du réseau de SCANI deviennent généralement correspondants locaux, mais ce n'est en rien une obligation !

Vous êtes une collectivité ?

Vous êtes élu dans une collectivité et avez reçu un ou plusieurs habitants vous demandant de soutenir l'action de SCANI ou bien vous souhaitez le faire de votre propre initiative ? Une première chose est importante à retenir : SCANI n'est pas un projet commercial ou marchand et n'a pas non plus vocation à mobiliser de l'argent public pour déployer son réseau.

Favoriser le déploiement

Vous souhaitez favoriser l'installation du réseau de la coopérative pour les personnes habitant sur votre territoire. Vous disposez d'informations qui intéressent SCANI : la liste de vos points hauts mobilisables. Bâtiments de la collectivité, château d'eau, église, silo etc... Toute construction en dur disposant d'une arrivée électrique et d'une vue dégagée vers une partie de votre territoire est intéressante.

Une fois que nous disposons de ces informations, nous effectuons une étude topographique, nous revenons vers vous avec une liste de endroits intéressants pour le développement du réseau et vous faisons parvenir des convention d'occupation de ces points hauts.

Une fois ces conventions validées, le matériel qui est ensuite déployé sur ces points hauts vous est présenté pour vérifier qu'il n'engendrera pas de nuisance visuelle avant et après implantation.

Nous pouvons aussi déployer le réseau sur des points hauts appartenant au secteur privé, mais là aussi, il faudra faire le travail d'aller les convaincre.

SCANI déploie ensuite son réseau au fur et à mesure de l'arrivée des demandes de nouveaux adhérents et le fait évoluer avec eux en fonction des besoins et usages.

Bénéficier de la connexion

Vous souhaitez qu'une ou plusieurs collectivités sur votre territoire puissent elles-mêmes bénéficier du réseau de SCANI (pour la connexion internet mais aussi pour interconnecter vos bâtiments). Dans ce cas, les collectivités concernées deviennent membres et sont, dans la mesure du possible, connectées.

L'ensemble des relais installés à cette occasion sont ensuite réutilisés pour connecter d'autres membres autour des édifices publics déjà connectés.

Proposer du wifi public

A chaque fois qu'une connexion est réalisée sur le réseau, SCANI peut installer un point d'accès wifi public. Aucune responsabilité juridique n'incombe à la personne publique ou à un membre privé de SCANI, c'est la coopérative qui propose cet accès.

Le matériel nécessaire et son installation sont généralement facturés 250 € à la personne (publique ou privée) qui souhaite voir ce point public mis en service.

Financer le déploiement

Vous souhaitez que la coopérative déploie immédiatement son réseau sur votre territoire. Habituellement, nous déployons le réseau à mesure des demandes et faisabilités pour ne pas alourdir inutilement les investissements.

Toute fois, certaines collectivités pourraient vouloir soutenir plus avant le développement en déléguant à SCANI la création d'un réseau "sur mesure". Dans ce cas, il est primordial de se rencontrer pour évoquer la pertinence du projet et le construire ensemble.

SCANI est une société coopérative d'intérêt collectif qui permet aux collectivités de souscrire au capital, sommes qui servent ensuite à investir concrètement sur les territoires et qui peuvent être récupérées par la collectivité une fois l'investissement amorti.

Conclusion

Dans tous les cas, tout comme pour les particuliers et les entreprises, l'aide de la collectivité est nécessaire. Il ne suffit pas de contacter SCANI en disant "on est prêts, on a de l'argent, vous venez quand ?", il faut faire sa part de travail.

Ce travail, concernant une collectivité, peut par exemple se concrétiser par le prêt de la nacelle communale s'il en existe une, la délégation du personnel de mairie (l'électricien, par exemple) lors des installations, la prise en charge de l'organisation de réunions publiques ou des plannings de déploiements et de maintenance, etc...

Vous voulez en savoir plus et dialoguer avec des élus travaillant régulièrement avec SCANI ? Vous pouvez contacter Seignelay, Serbonnes, Joigny, Ormoy, Saint-Aubin-Châteauneuf, ...

Révision #10
Créé 2018-07-02 23:23:08 UTC par Bruno Spiquel
Mis à jour 2021-12-14 15:04:02 UTC par Bruno Spiquel